



**HAL**  
open science

# Un joyeux "non anniversaire" : l'émergence de l'horizon vicennal dans la culture politique française au XIXe siècle

Jean-Charles Geslot

► **To cite this version:**

Jean-Charles Geslot. Un joyeux "non anniversaire" : l'émergence de l'horizon vicennal dans la culture politique française au XIXe siècle. *Avoir vingt ans : âge des possibles, âge impossible*, Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines, Dec 2012, Guyancourt, France. hal-01528886

**HAL Id: hal-01528886**

**<https://hal.science/hal-01528886>**

Submitted on 30 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Vingt ans : un joyeux « non anniversaire »**

### **L'émergence de l'horizon vicennal dans la culture politique française au XIXe siècle**

**Jean-Charles Geslot, CHCSC**

Il n'y a pas que les individus qui ont vingt ans, qui les fêtent ou qui se les voient fêter. Les événements eux aussi peuvent « avoir vingt ans », et donner lieu à des célébrations. Pensons aux vingt ans de la réunification allemande, célébrée en grande pompe européenne à Berlin en octobre 2010, ou à ceux de la capitulation de l'Allemagne nazie, qui valent au 8 mai de redevenir en France, en 1965, un jour férié de commémoration de la victoire de 1945. Fêter les vingt ans, c'est ainsi le moyen d'entretenir la mémoire, de se souvenir. C'est aussi, parfois l'occasion de regarder par dessus son épaule et de dresser un bilan. C'est enfin un moment de fête, de retrouvailles, de communion. C'est l'occasion de créer du lien politique, de diffuser un message d'union, de solidarité, et, dans certains cas, de propagande.

Tous les régimes politiques en quête de légitimité cherchent à utiliser la fête, aujourd'hui comme hier, au XXIe comme au XIXe siècle. Qu'elle soit royale, révolutionnaire ou césarienne, pour reprendre la trilogie dressée par Alain Corbin<sup>1</sup>, la fête entre dans un processus de quête de légitimité. Elle est le moyen de refonder le contrat entre le régime et la nation, de façon régulière, presque cyclique. L'« occupation symbolique du temps », notamment calendaire<sup>2</sup>, est un élément essentiel de cette fête : que ce soit le 14 juillet ou le 15 août, le moment choisi pour célébrer la fête du régime n'est jamais anodin. Celle-ci constitue un retour permanent au mythe des origines<sup>3</sup>. Chaque fête est, de ce point de vue, un anniversaire.

La célébration des vingt ans des régimes et des événements politiques constitue-t-elle dès lors un moment privilégié de propagande ? Dans la cohorte des temporalités célébratives, à côté des dix ans, cinquante ou cent ans, quelle place pour les vingt ans ?

#### **I – Les vingt ans : un intervalle peu présent**

Au XIXe siècle, un constat s'impose : vingt ans constitue un « non anniversaire », pour reprendre l'expression de Humpty Dumpty dans *De l'autre côté du miroir* de Lewis Carroll. Il est plutôt rare de trouver des formes de célébration des vingt ans de tel ou tel régime, ou de tel ou tel événement politique. À cela, on peut donner deux ensembles de raisons, liées d'une part aux structures des représentations temporelles, et d'autre part à l'évolution de la conjoncture politique.

Il n'y a pas tout d'abord, au XIXe siècle, comme aujourd'hui, de tradition fortement ancrée en matière d'anniversaire. Que ce soit pour les individus ou, *a fortiori*, pour les régimes politiques, la célébration des anniversaires de la naissance n'est pas aussi institutionnalisée qu'elle l'est depuis la deuxième moitié du XXe siècle<sup>4</sup>. La fête du saint qui a donné son prénom à l'individu prime pendant longtemps – ainsi pour les fêtes monarchiques, avec le 25 août, jour de la Saint-Louis – sur la célébration du jour de la naissance, même si on trouve des traces de telles célébrations depuis la Renaissance, avec un essor certain au XVIIIe siècle (Goethe a ainsi l'habitude de fêter ses anniversaires), puis une très lente démocratisation dans l'Angleterre victorienne d'abord au XIXe, puis en France au XXe. L'idée de célébrer la naissance d'un individu a du mal à s'imposer, et il en va de même pour les régimes ou les événements politiques. Évidemment on note dans la deuxième moitié du XIXe siècle l'imposition de la célébration des centenaires : ceux de Voltaire et de Rousseau en 1878, celui de la Révolution en 1889, marquent des étapes importantes dans la naissance du

---

<sup>1</sup> Alain Corbin, *L'Usage politique des fêtes...*, pp. 7-9.

<sup>2</sup> Ibid., p. 10.

<sup>3</sup> Ibid., p. 26.

<sup>4</sup> Sur cette question de l'histoire des anniversaires, cf. Jean-Claude Schmitt, *L'Invention de l'anniversaire*, Paris, Éditions Arkhê, 2009, et Françoise Lebrun, *Le Livre de l'anniversaire*, Paris, Robert Laffont, 1987.

centenaire dans la tradition mémorielle française<sup>5</sup>. Cette idée de célébrer les cent ans – chiffre Ô combien symbolique – apparaît, Daniel Milo l’a bien montré, en 1800, au lendemain des bouleversements dans le régime d’historicité provoqué par la Révolution française. En 1804, le nouvel Institut de France, refondé par Napoléon, met au concours d’éloquence un *Tableau littéraire de la France au XVIIIe siècle*, sorte donc de bilan des cent années écoulées<sup>6</sup>. Le centenaire apparaît ainsi comme le premier découpage temporel, historiquement parlant, à s’imposer dans la tradition commémorative française. Daniel Milo note par ailleurs que « pour la première fois en histoire, semble-t-il, certainement à cette échelle, les hommes font le bilan d’une tranche de temps dont ils sont les contemporains, et qu’ils considèrent comme définitivement *close*<sup>7</sup> ! ». Cet événement marque véritablement, pour lui, une révolution : « *Vers 1800, dit-il, est né le bilan qui sert à penser la discontinuité temporelle, et qui privilégie des unités aux frontières étanches.* » Du reste, à côté des cent ans, apparaissent des segments de temps plus courts. Une autre innovation de l’époque, lourde de sens, est l’institution, toujours en 1804, de récompenses décernées à des ouvrages, tous les dix ans, le jour anniversaire du 18 Brumaire, coup d’État de Napoléon Bonaparte, moment fondateur donc de son pouvoir et du régime – le décret est pris le 11 septembre, au moment donc de fondation du premier Empire<sup>8</sup>. On pense également instituer un tableau quinquennal des progrès des lettres sciences et arts en France<sup>9</sup>. Cent ans, dix ans, cinq ans : autant de découpages temporels propices à la pensée du passé, à la pratique du bilan et de la commémoration. Mais à notre connaissance, les vingt ans sont absents de cette première portée.

On ne fête pas les anniversaires des individus, donc, ou rarement. Mais on fête en revanche parfois ceux des événements importants. Le mot « anniversaire » apparaît clairement. Ainsi pour la révolution de juillet 1830 : les Chambres examinent chaque année des « projets de loi relatifs à l’ouverture de crédits pour la célébration » du neuvième, dixième, etc. « anniversaire » de l’événement ; l’Église catholique prescrit aussi régulièrement un « service anniversaire pour les victimes des journées de juillet » et certaines publications mettent en avant cette idée d’anniversaire<sup>10</sup>. La révolution de 1848, elle aussi, a droit à ses anniversaires. Mais dans cette série de célébrations, les vingt ans ne semblent pas revêtir d’importance particulière. Cela s’explique également par la grande volatilité du champ institutionnel et politique au XIXe siècle. La plupart des régimes ne fêtent pas leurs vingt ans pour la simple et bonne raison que la plupart d’entre eux n’atteignent jamais cet âge. Dans l’histoire de la France contemporaine, seules la IIIe République et la Ve ont atteint et dépassé la vingtième année. La monarchie de Juillet et le second Empire ont duré 18 ans, la Restauration 15, l’Empire 11 (16 si l’on inclut le Consulat), la IIe République quatre seulement. Or, cette alternance rapide empêche également de célébrer la mémoire d’événements fondateurs, dont l’anniversaire des vingt ans tombe bien souvent à une époque où le pouvoir en place n’a guère de raisons de les fêter. 1789, et tous les événements de la Révolution française jusqu’en 1794, ont vingt ans en plein apogée du premier Empire, entre 1809 et 1814. L’anniversaire de la mort de Louis XVI le 21 janvier 1793 n’est instauré comme jour de « ‘deuil général’ à perpétuité que le 19 janvier 1816<sup>11</sup>, trop tard donc de trois ans pour que les vingt ans de son exécution ait pu éventuellement revêtir une importance particulière. 1799 et le coup d’État de Bonaparte, puis tous les événements jusqu’en 1810 tombent sous la Restauration : ainsi l’anniversaire du sacre de 1804 ne saurait être fêté en 1824, deux mois après la mort de Louis XVIII, et alors que se prépare le sacre de son

<sup>5</sup> Sur ces deux événements, nous renvoyons aux études classiques de Jean-Marie Goulemot et Eric Walter, « Les centenaires de Voltaire et de Rousseau », et Pascal Ory, « Le Centenaire de la Révolution française », dans Pierre Nora, dir., *Les Lieux de mémoire*, I. *La République*, Paris, Gallimard, « Quarto », 1997, vol. 1.

<sup>6</sup> Daniel S. Milo, *Trahir le temps (histoire)*, Paris, Les Belles Lettres, 1991, 270 p.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>8</sup> Le sénatus-consulte proclamant Bonaparte empereur des français date du 18 mai, son couronnement aura lieu le 2 décembre

<sup>9</sup> Milo, *op. cit.*, pp. 48-49.

<sup>10</sup> *Le Roi Louis-Philippe. Le Musée de Versailles. Ouvrage publié à l’occasion du onzième anniversaire des mémorables journées de Juillet 1830*, Paris, F. Didot frères, 1841.

<sup>11</sup> Emmanuel Fureix, *La France des larmes. Deuils politiques à l’âge romantique (1814-1840)*, Paris, Champ vallon, 2009, p. 160.

successeur et frère Charles X. On note au contraire pour cette année une chute des actes d'opposition bonapartiste à 75 contre 360 l'année précédente<sup>12</sup>. Quant aux deux révolutions de la première moitié du XIXe siècle, elles ne sauraient non plus connaître de célébration officielle à l'occasion de leurs vingt ans. L'anniversaire de la révolution de 1830 tombe en 1850, en pleine réaction conservatrice sous une IIe République dominée par les monarchistes. La préfecture de Police autorise la tenue, le 29 juillet 1850, « d'un service commémoratoire des journées de juillet 1830 » à l'église de Saint-Paul-Saint-Antoine, mais il n'a aucun caractère exceptionnel : le même service avait ainsi été organisé l'année précédente<sup>13</sup>. L'anniversaire des vingt ans de la révolution de Février intervient lui en 1868, sous le second Empire, un second Empire en pleine libéralisation certes, mais qui reste un régime dont l'idéologie est foncièrement hostile aux élans démocratiques et sociaux qui ont suivi la chute de Louis-Philippe.

## II – La fin du second Empire : vingt ans par hasard

Dans ces conditions, célébrer les vingt ans d'un régime ou d'un événement politique semble bel et bien relever de l'impossibilité en cette première moitié du XIXe siècle. Une seule exception : la publication, vers 1814-1815, d'une caricature représentant « le règne de vingt ans » de Louis XVIII, allusion à la prétention du roi Bourbon restauré de dater le début de son règne de la mort du prétendu Louis XVII, en 1795. Mais ce dessin, hostile au nouveau souverain, n'est en aucun cas une célébration. Le second Empire est le premier régime à voir paraître des « bilans » de vingt ans, non parce qu'il atteint cet âge (il ne dure qu'un peu moins de 18 ans), mais parce qu'on célèbre en 1868 les vingt ans de l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République, et c'est l'occasion de dresser un bilan des vingt ans de son « règne ». A cet exercice se prêtent autant les contempteurs du régime que ses détracteurs.

L'une des manifestations les plus visibles de cette volonté de bilan est l'initiative lancée dès 1865 par le ministre de l'Instruction publique Victor Duruy : en prévision de la tenue, deux ans plus tard, de la deuxième Exposition universelle de Paris, il initie la rédaction d'une série de rapports sur les progrès accomplis en France dans tous les domaines de la connaissance depuis vingt ans<sup>14</sup>. La justification officielle du choix de cette périodisation se trouve dans un rapport du ministre à l'empereur : il s'agit de remonter aux débuts de l'ère des expositions universelles (la première ayant eu lieu en 1851 à Londres). Toutefois la dimension politique de ce choix est également à prendre en compte, car la majeure partie des vingt dernières années a été occupée par le second Empire, et Victor Duruy n'a jamais hésité depuis qu'il est ministre à se mettre au service de la mise en avant des bienfaits du régime<sup>15</sup>.

En 1868 paraît en outre un opuscule de sept pages intitulé *Vingt ans de règne*, dû à un certain Bousquet, attaché au ministère de l'Instruction publique<sup>16</sup>. L'ouvrage, dédié au Prince impérial, est d'ailleurs porteur d'une dédicace on ne peut plus flagorneuse à l'adresse du ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, et est édité par Paul Dupont, véritable imprimeur officiel du régime (l'imprimeur est député de la majorité). L'auteur s'explique sur le choix des vingt ans, justifié par le fait que l'influence politique de Napoléon III a commencé dès son élection à l'Assemblée nationale en 1848, mais ne nous donne aucun indice sur ce que représente ce découpage. L'année suivante, un autre ouvrage du même genre, et tout aussi favorable, n'est guère plus explicite sur la symbolique vicennale<sup>17</sup> : il apparaît néanmoins que l'année 1868 marque le vingtième anniversaire de la montée

<sup>12</sup> Bernard Ménéger, *Les Napoléon du peuple*, Paris, Aubier, 1988, p. 63.

<sup>13</sup> *Le Siècle*, 29 juillet 1849 et 29 juillet 1850.

<sup>14</sup> Évelyne Babin, Jean-Luc Godet, Gerhardt Stenger, 1867. *L'année de tous les rapports. Les lettres et les sciences à la fin du Second Empire*, Paris, Éditions du Temps, 2009, pp. 30 sq.

<sup>15</sup> Jean-Charles Geslot, *Victor Duruy historien et ministre (1811-1894)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2009, 422 p.

<sup>16</sup> Bousquet J.-E., *Vingt ans de règne. Napoléon III, l'impératrice Eugénie, S.A.I. le prince impérial*, Paris, imp. Balitout, Questroy et Cie, 1868, in-8°, 7 p.

<sup>17</sup> Le Vosgien H., *Vingt ans de règne de Napoléon III*, Paris, Humbert, (1869), in-16, 516 p

au pouvoir de l'empereur, et qu'elle est pour la première fois l'occasion de célébrer cet anniversaire, sans que soit attaché à ce chiffre 20 une quelconque valeur symbolique.

Deux autres ouvrages, parus au début de la IIIe République et très hostiles au régime fraîchement déchu se placent eux non dans une perspective d'anniversaire, mais plutôt dans celle d'un bilan de l'action de Napoléon III. Les *Vingt ans de corruption* d'Adam Lux (1871)<sup>18</sup>, et les *Vingt ans de despotisme*<sup>19</sup> de Fernand Giraudeau, englobent ses années de pouvoir dans une segmentation, vingt années, qui ne correspond à aucune réalité chronologique (le second Empire a duré 18 ans, Napoléon III président puis empereur fut au pouvoir 22 ans), mais offre l'intérêt simplificateur du chiffre arrondi. Ici encore donc, aucune symbolique particulière ne s'attache aux vingt ans.

Ainsi les « vingt ans » ne constituent-ils pas de chiffre fatidique : cet intervalle de temps semble plus commode que réellement signifiant, et le recours à cette périodisation relève plus du hasard qu'autre chose. Si on en trouve des références à la fin du règne de Napoléon III et pas sous les régimes précédents, c'est parce que celui-là a pu se maintenir deux décennies au pouvoir, et pas ceux-ci. Il n'y a par ailleurs aucune célébration officielle de l'anniversaire des vingt ans de l'arrivée au pouvoir, aucune idée de jubilé. Vingt ans, par conséquent, cela ne représente rien dans la symbolique politique. Les dix ans sont, en comparaison, beaucoup plus utilisés, et ce bien sûr parce qu'ils sont plus facilement atteints : on trouve ainsi une publication en 1824 à l'occasion des dix ans de la Restauration, six en 1840 pour ceux de la monarchie de Juillet – dont la fameuse *Histoire de dix ans* de Louis Blanc –, huit au début des années 1860 pour la première décennie du second Empire. Et cette fois on trouve même la justification du choix de la périodisation. Ainsi dans la *Revue de dix ans, 1850-1860*, d'Henri Bordet, qui commence ainsi<sup>20</sup> :

A une époque aussi agitée que la nôtre, où de grands événements se précipitent et s'accumulent en peu d'années, il est bon, de temps en temps, de revoir le chemin parcouru et de demander au passé des indications pour l'avenir.

Si l'on veut que cette revue soit réellement utile, il ne faut pas remonter trop loin en arrière ni se restreindre aux événements récents ; car, observés de trop loin ou de trop près, les faits sont moins faciles à apprécier.

Pour éviter ce double écueil, une période de dix ans paraît assez convenable. Elle semble, d'ailleurs, indiquée par la succession de certains faits. En Angleterre, comme en France, il se produit à peu près tous les dix ans une crise qui est surtout sensible dans le monde industriel, et dont le caractère périodique mériterait d'être étudié. Chez les nations laborieuses, l'activité générale progresse pendant plusieurs années et parvient à son point culminant ; puis arrive un état stationnaire, et quelques années de défaillance suivies d'un nouveau réveil.

Il y a ici une intéressante réflexion sur le rythme du temps qui s'écoule, la conscience claire du rythme rapide des évolutions et de la nécessité qui en découle de dresser des bilans pour saisir la logique des événements. On note également l'importance des cycles de dix ans – le livre est publié d'ailleurs au même moment que la théorie de Juglar sur les cycles courts en économie. A l'heure où les changements politiques sont rapides, la décennie peut apparaître, déjà, comme le temps long du politique. Les vingt ans, eux, semblent une éternité.

### III – Les vingt ans de la IIIe République : un anniversaire ?

Difficulté à célébrer les vingt ans de la IIIe République : ils tombent officiellement le 4 septembre 1890. On est l'année qui suit le bicentenaire de la Révolution et l'Exposition universelle. Pas de traces trouvées de célébrations officielles. Du reste, si la République fut proclamée en 1870, elle n'eut de

---

<sup>18</sup> Lux Adam, *Vingt Ans de corruption*, Paris, impr. de Noblet, 1871, 72 p.

<sup>19</sup> Giraudeau Fernand, *Vingt ans de despotisme et quatre ans de liberté*, Paris, Lachaud et Burdin, 1874, 137 p.

<sup>20</sup> Henri Bordet, *Revue de dix ans, 1850-1860*, Paris, Dentu, 1860, p. 10.

constitution qu'en 1875, et ne fut dominée par les Républicains qu'en 1879. Ce flou n'aide certes pas à déterminer quand la IIIe République a réellement vingt ans.

Quelques ouvrages publiés au début des années 1890 saisissent cependant l'occasion des vingt ans de l'installation de la IIIe République pour dresser des bilans, dans une perspective souvent purement locale.

Ainsi la brochure *Vingt ans d'incurie et d'incapacité administrative*, publiée à Auch en 1892, n'est qu'un appel aux électeurs locaux à se débarrasser lors des prochaines élections municipales de la majorité monarchiste au pouvoir depuis vingt ans<sup>21</sup>. La référence à ce chiffre est donc ici encore plus un hasard qu'une volonté réelle de mettre en avant une quelconque symbolique – on notera toutefois qu'à l'échelle du temps politique, vingt années semblent devenir une éternité pour des opposants pressés d'obtenir le pouvoir local.

Ainsi également *Vingt ans de République en Ille-et-Vilaine*, publié par un pharmacien de Rennes, Luneau, en 1891<sup>22</sup>.

« En rappelant à vol d'oiseau, et très rapidement, les faits qui se sont déroulés sous les yeux des électeurs Rennais [sic] depuis une vingtaine d'années, nous avons voulu condenser en quelques pages les événements les plus frappants.

Cette étude n'ayant pas encore été faite, il était urgent de la faire.

Pourquoi ?

Devant les yeux du lecteur passent tour à tour, comme en un kaléidoscope, les hommes politiques qui ont occupé la galerie à différentes époques.

Les infidélités, les mensonges, les apostasies sont notés, les promesses rappelées, les responsabilités établies. Ces choses-là demandent à n'être jamais oubliées. »

Comme si « 20 ans » apparaissait comme un temps si long qu'il compromet la mémoire, le souvenir. Cependant il précise à la fin de l'avant-propos (p. 3) : « avant que les décadents qui gouvernent la République au nom du despotisme aient supprimé le droit d'écrire, ainsi que tous les droits légués par la Révolution. Nous usons donc de ce droit pendant qu'il en est encore temps. » Idée donc d'une urgence politique, mais pourquoi vingt ans ? Peut-être parce que contrairement aux précédents le régime dure et semble appelé à durer.

Troisième et dernier exemple : publications « Vingt ans après » :

- les *vingt ans après !* de l'abbé Jacautot, abbé en Lorraine allemande accusé de collusion avec les Allemands, qui se défend et présente un bilan (là encore, c'est lié au contexte uniquement) :

« Il me semble qu'après vingt et un ans d'annexion, après l'expérience du nouvel état de choses, il est à propos pour les Alsaciens-Lorrains et pour les Allemands de jeter un coup d'œil rétrospectif, sur les événements marquants qui se sont produits tant sous le rapport politique que religieux dans la période de transition, pour nous renseigner au sujet de la marche à suivre jusqu'à la fusion complète de l'Alsace-Lorraine avec la nouvelle patrie. » (p. 1)

- les *Vingt ans après !* de René Bidard, ancien médecin militaire durant la guerre de 1870<sup>23</sup>. Il livre ses souvenirs du conflit, mais sans expliquer le fait qu'il le fasse vingt ans après. Peut-être là encore l'idée que vingt années correspondent à peu près à une génération, il est temps de témoigner pour laisser ce souvenir à la postérité.

Faut-il en conclure que les vingt ans trouvent une place tardive dans le champ des rythmes de la culture politique au XIXe siècle ? Ces quelques exemples sont insuffisants pour tirer des conclusions

---

<sup>21</sup> *Vingt ans d'incurie et d'incapacité administrative*, Auch, impr. de J. Capin, 1892.

<sup>22</sup> Luneau, *Vingt ans de République en Ille-et-Vilaine : 1870-1890*, Laval, impr. De Vve C. Bonnieux, 1891, 128 p.

<sup>23</sup> René Bidard, *Vingt ans après ! Souvenirs et impressions personnelles d'un médecin de mobiles, 1870-1871*, Alençon, impr. de A. Herpin, 1890, 58 p.

définitives, on ne peut formuler que des hypothèses. Ce qui est clair, c'est que la symbolique des « vingt ans » n'a pas, comme dans le domaine de la création, de signification particulière. Le recours à cette périodisation concerne plus la rétrospection, les bilans, que la commémoration, les anniversaires, d'une part, et d'autre part elle relève davantage du hasard permis par les événements que d'une façon systématique de penser le temps du politique.